

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2024 À 19H



PRÉSENTS:

Richard ANTIER - Sabrina BONNEAU - Philippe BUREAU Pierre-Yves CHARPENTIER - Céline CORBET - Gildas COUE Damien FLEURANCE - Mickaël GIBOUIN - Nathalie GOHAUD Yolande GUERIN - Stéphane MABIT arrivé au point n°4 Sylvie RATEAU - Christophe RICHARD - Christophe ROBINEAU - Stéphanie SAUVETRE - Myriam TEIGNÉ - Patricia TERRIEN - Vincent VIAUD

Est nommée secrétaire : Céline CORBET Assistait en outre : Nelly BIRAUD, DGS

EXCUSÉS:

- Stéphane MABIT qui donné pouvoir à Damien FLEURANCE jusqu'au point n°3
- Nathalie LE GALL qui a donné pouvoir à Christophe RICHARD
- · Jacques MONCORGER qui a donné pouvoir à Mickaël GIBOUIN
- Philippe LE LOUARN qui a donné pouvoir à Sylvie RATEAU
- Jacques ROUZINEAU qui a donné pouvoir à Gildas COUE

ABSENT : Saïd EL MAMOUNI

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe RICHARD, Maire. Les membres du conseil municipal, se sont réunis salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles I.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION SEMES-44 (SÈVRE ET MAIRE EMPLOI SOLIDARITÉ)

M. Christophe RICHARD, Maire informe que la présentation des conseillers du Conseil Municipal des Enfants est reportée au prochain Conseil Municipal prévu le jeudi 19 décembre 2024 et donne la parole à M^{me} Adeline GUIBERT, Directrice de l'association SEMES en présence de M. Paul GOSSEYE, Président et M. Philippe LEGER, Trésorier.

M^{me} GUIBERT présente l'association, véritable tremplin pour les personnes de notre territoire éloignées de l'emploi, acteur de l'emploi mais aussi acteur social et solidaire depuis 30 ans sur le vignoble Nantais, conventionnée par l'État.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1et OCTOBRE 2024

Le procès-verbal étant parvenu à l'ensemble des membres du conseil municipal, M. Christophe RICHARD, Maire, appelle le conseil municipal à émettre des observations.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (5 abstentions : G. COUE, J. ROUZINEAU, S. SAUVETRE, S. RATEAU, Ph. BUREAU) APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du 1er octobre 2024.

1 - CCSL - APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

M. Christophe RICHARD, Maire rappelle que le Conseil Municipal du 1er octobre 2024 s'est prononcé contre le rapport établi par la CLECT en date du 18 juin 2024 et avait sollicité des informations complémentaires notamment sur :

- le calcul des charges transférées du service commun informatique
- recrutement d'un 4e poste à compter du 22/04/2024
- retrait de la ville de Vallet du service commun informatique à compter du 01/07/2025

M. le Maire expose que pour définir le montant de l'attribution de compensation, la CCSL avait repris les contrats en cours en excluant la maintenance des écoles soit un résultat pour Le Landreau d'environ 3500 €. Le 4° emploi a été recruté en contrat à durée déterminée, afin d'épurer la surcharge d'activité, avec une clause de revoyure. L'ensemble des communes ont approuvé le rapport.

La C.L.E.C.T. a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité.

Le Conseil Municipal, après délibération à la MAJORITÉ

APPROUVE le rapport établi par la C.L.E.C.T en date du 18 juin 2024.

2 — Approbation du Règlement Budgétaire et Financier

M^{me} Myriam TEIGNÉ, Adjointe au Maire expose qu'au 1^{er} janvier 2024, la population de la commune a dépassé le seuil des 3 500 habitants. Par conséquent, l'instruction budgétaire et comptable applicable aux collectivités (M57) et l'article L. 5217-10-8 du Code Général des Collectivités Territoriales rendent obligatoire l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier par le Conseil municipal. Le Règlement Budgétaire et Financier est valable pour la durée de la mandature.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'UNANIMITÉ :

• APPROUVE le règlement budgétaire et financier.

3 — Adoption nomenclature M57 développée

M^{me} Myriam TEIGNÉ, Adjointe au Maire en charge des Finances expose que depuis le 1^{er} janvier 2024, la nomenclature M57 est généralisée et est devenu le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales.

La commune ayant dépassé le seuil de 3500 habitants à compter du 1er janvier 2024, elle n'a plus la possibilité facultative de choisir le référentiel M57 abrégé ou bénéfice du référentiel M57 développé.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'UNANIMITÉ :

 CONFIRME l'adoption du référentiel M57 développé à compter du 1^{er} janvier 2025.

4 — Budget Général — Décision Modificative n° 1

FONCTIONNEMENT DÉPENSES	BP 2024	DM N° 1	NOUVEAU BP 2024
CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL			
TOTAL CHAPITRE 011	950 712,00 €	40111,00€	990823,00€
S/TOTAL DES DÉPENSES	3155632,41€	40111,00€	3 195 743,41 €
023 VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	792518,73 €	-22368,00€	770 150,73 €
TOTAL DES DÉPENSES	3948151,14 €	17 743,00 €	3 965 894,14 €

FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2024	DM N° 1	NOUVEAU BP 2024
CHAPITRE 042 : OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			
TOTAL CHAPITRE 042	49 044,12 €	10 000,00 €	59 044,12 €
CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES			
TOTAL CHAPITRE 70	413 588,00 €	32000,00€	445 588,00 €
CHAPITRE 731 : FISCALITÉ LOCALE			
TOTAL CHAPITRE 731	1603919,00€	-45 923,00 €	1557996,00€
CHAPITRE 74: DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
TOTAL CHAPITRE 74	1042650,00€	21666,00 €	1064316,00€
TOTAL DES RECETTES	3948151,14 €	17 743,00 €	3 965 894,14 €



INVESTISSEMENT RECETTES	BP 2024	DM N° 1	Nouveau BP 2024
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	792 518,73 €	-22368,00€	770150,73 €
024 PRODUIT DES CESSIONS DES IMMOBILISATIONS	2040,00 €	17300,00 €	19340,00 €
CHAPITRE 041: OPÉRATIONS D'ORDRE			
TOTAL CHAPITRE	10 504,40 €	-10504,40€	0,00 €
CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES			
TOTAL CHAPITRE	701625,33 €	-50000,00€	651625,33 €
CHAPITRE 13: SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
TOTAL CHAPITRE	1283 975,84 €	-240670,60 €	1043305,24 €
CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES			
TOTAL CHAPITRE	625852,88 €	1095510,16 €	1721363,04 €
TOTAL DES RECETTES	3 665 875,10 €	789 267,16 €	4 455142,26 €

M^{me} Myriam TEIGNÉ, Adjointe au Maire en charge des Finances informe de la nécessité d'adopter une Décision Modificative afin d'ajuster les crédits inscrits au Budget Général.

M. le Maire souligne la nécessité de procéder à l'inscription d'un emprunt supplémentaire au regard des dépenses nouvelles, des recettes non réalisées par les subventions non attribuées ou inférieures aux montants attendus. Il renouvelle que le BP 2025 sera contraint suivant les annonces du Gouvernement des financements diminués et notamment le Fonds Vert. Yolande GUERIN, demande si des leviers existent.

M. le Maire rappelle que le levier des augmentations des impôts a déjà été voté qu'il ne peut être renouvelé, seules la diminution des dépenses de fonctionnement et la recherche de financement peuvent être réalisées conformément à la Lettre envoyée aux Landréens.

Myriam TEIGNÉ souligne que le conseil municipal a heureusement anticipé en augmentant les impôts et que les projets devront être étalés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ:

• ADOPTE la Décision Modificative n° 1 du Budget Général.

5 — Rénovation énergétique Complexe Les Nouëlles -Avenants aux marchés de travaux

M. Mickaël GIBOUIN, Adjoint Délégué en charge du Patrimoine expose que dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du Complexe Les Nouëlles, le Maître d'œuvre propose :

- lot n° 2 Gros Œuvre avenant n° 1 pour 800 € HT
- Lot n° 9 Menuiseries intérieures bois avenant n° 1 pour 2381,93 € HT,

Lot n° 2 : GROS ŒUVRE - Entreprise BOISSEAU BÂTIMENT

Objet de l'avenant n° 1 : Travaux complémentaires : agrandissement d'ouvertures de 0.90 à 1.10 dans le mur en brique

Lot n° 9 : MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS - Entreprise MENUISERIE DES 2 RIVES

Objet de l'avenant n° 1 :

- Fourniture et pose d'un bloc-porte vestiaires et suppression bloc porte local technique
- Dépose et repose des rideaux de scène

Après délibération, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ:

- APPROUVE les avenants ci-dessus

6 — Redevance d'Occupation du Domaine Public communal 2024 pour les ouvrages de distribution de gaz naturel

M^{me} Myriam TEIGNÉ, Adjointe au Maire en charge des finances, expose que, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des Communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution du gaz naturel.

Au titre de l'année 2024, la redevance globale, calculée conformément aux dispositions réglementaires et sur la base des données transmises par GRDF (longueur des canalisations), s'élève à 493 € (pm 2023 : 444 €) : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'UNANIMITÉ : ARRÊTE le montant de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution de gaz naturel à 493.00€ pour l'année 2024.

INFORMATIONS MUNICIPALES

7 — Bibliothèque municipale « Comme un Roman » — modification règlement intérieur

M^{me} Sylvie RATEAU, Adjointe Déléguée à la Culture, présente au Conseil Municipal un projet de mise à jour du règlement intérieur précédemment approuvé par délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2019. Ce projet apporte les modifications suivantes :

- Nombre de prêts de livres illimité
- Envoi automatique de courriels avec ajout d'un mail de courtoisie rappelant la date d'échéance
- Mention des horaires suivant la consultation sur le site internet et par affichage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ : APPROUVE les modifications.

8 — Funéraire - rétrocession d'une concession à la commune

M^{me} Myriam TEIGNÉ, Adjointe au Maire rappelle que la rétrocession d'une concession funéraire consiste, pour le titulaire de la concession, à la revendre notamment en raison d'un déménagement ou d'un changement de volonté pour l'inhumation. Le titulaire de la concession peut alors la rétrocéder à la commune.

Considérant la demande de rétrocession présentée par M^{me} Maria FROGER, domiciliée 27 bis rue du Haren 22730 TREGASTEL, titulaire de la concession funéraire dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Concession n° 379 n° du plan B 46
- Acquisition le 19 septembre 1998 pour une durée de 50 ans Considérant que la demande répond aux critères à savoir que la concession est vide après la réalisation d'une exhumation le 22 octobre 2024,
- Le Conseil Municipal, après délibération et à l'UNANIMITÉ:

 ACCEPTE la rétrocession de la concession funéraire n° 379 n° du plan B 46

9 — Service mutualisé de police municipale - Avenant n° 1 à la convention de mise en commun

M. Christophe RICHARD, Maire rappelle que la commune a conclu le 20 décembre 2022 une convention de mise en commun des agents de Police Municipale avec les communes de La Chapelle-Heulin, Mouzillon, La Regrippiere et La Remaudière.

Les communes souhaitant revoir les dispositions financières et l'échéancier de facturation, il est proposé une nouvelle rédaction de l'article 6-b, à savoir : Le remboursement à la commune de Le Landreau par chacune des 4 autres communes se réalisera en deux temps :

- Un acompte de 50 % du budget prévisionnel de l'année N sera sollicité en juin de l'année N,
- Le solde de l'année N sera sollicité suivant un état des dépenses réalisées au plus tard le 15 décembre de l'année N.

Aussi, après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITÉ:

• APPROUVE la modification.

10 — Adhésion aux contrats collectifs de prévoyance proposés par le CDG (Centre de Gestion) de la Fonction Publique Territoriale

Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents

M^{me} Myriam TEIGNÉ, Adjointe au Maire, précise qu'afin de pouvoir adhérer

- définitivement à ce dispositif de protection des agents, il convient de :
 Choisir un niveau de couverture à adhésion obligatoire pour l'ensemble des agents garantissant les risques Incapacité Temporaire de Travail
- et Invalidité à hauteur de 90 % des revenus nets des agents (TBI, NBI et RI).

 Définir la participation en tant qu'employeur, cette participation ne pouvant pas être inférieure à 50 % du montant de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire retenu.

Aussi, le Conseil Municipal, après délibération et à l'UNANIMITÉ:

- ADHÈRE à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif;
- SOUSCRIT la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 90 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1^{er} janvier 2025;
- PARTICIPE financièrement à la cotisation des agents à hauteur de 50 %.

11 — Personnel communal – création d'emplois pour accroissement d'activité à l'Hôtel de Ville

M^{me} Myriam TEIGNÉ, Adjointe au Maire en charge des Ressources Humaines expose qu'afin de faire face à un accroissement d'activité, il est proposé de créer 2 emplois d'adjoint administratif à temps complet et de les rémunérer selon le 1^{er} échelon.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE**, de la création de deux postes pour accroissement d'activité,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général de la Commune.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil

Décision DC2024-19 : Tarifs pour les activités vacances d'octobre 2024 de l'Antre Potes.

Comptes-rendus des Commissions

Commission Enfance/Jeunesse:

 M^{me} Nathalie GOHAUD informe que le nouveau Conseil Municipal des Enfants s'est réuni le 10 octobre dernier et a créé deux commissions :

- Commission Sport
- · Commission aménagement et sécurité

 M^{me} Nathalie GOHAUD informe que le Dispositif « A*rgent de Poche* » a eu lieu du 21 au 23 octobre. Les jeunes ont réalisé des tâches d'entretien à l'École La Sarmentille et des plantations au cimetière.

Commission travaux/voirie/environnement:

M. Mickaël GIBOUIN informe que la précédente commission a travaillé sur le Budget 2025 à savoir :

- · travaux et remplacement de matériel
- · travaux actuellement en cours.

Commission Communication:

M^{me} Myriam TEIGNÉ rappelle l'organisation des cérémonies du 11 novembre avec la remise, samedi matin, du nouveau drapeau à l'UNC par un élu du CME.

Commission Urbanisme:

M. Stéphane MABIT informe que le SCOT va présenter la douzième version du Document d'Orientations et d'Objectifs (D2O). Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, le COPIL s'est réuni afin de finaliser les points relatifs aux zones agricoles, les OAP, les centralités, les habitats légers etc. Le règlement est en cours d'élaboration, et devrait être opposable au plus tard en février 2026 après enquête publique.

Commission affaires sociales/culturelles:

M^{me} Sylvie RATEAU informe que la commission s'est réunie le 28 octobre dernier afin d'arrêter le contenu du colis des Aînés qui sera composé cette année d'un bon-repas pour l'Auberge du Vignoble. La distribution devrait avoir lieu avant Noël par l'ensemble des conseillers municipaux.

M. le Maire informe le conseil municipal que le Pôle Santé subit un 2° dommage par l'infestation de psoques causée par le milieu très humide du rezde-chaussée. La municipalité a demandé la dépose de l'ensemble des cloisons du rez-de-chaussée, or, l'expert judiciaire, désigné dans le cadre du référé, lors de son expertise du 28 octobre a décidé la dépose partielle des cloisons, des faux-plafonds et des sols souples, afin de conserver des preuves matérielles des dommages. Les entreprises ont été reçues ce jour afin d'établir des devis et de réaliser les travaux dans les meilleurs délais.

M. le Maire indique que le prochain conseil municipal aura lieu le 19 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.



STGS SERVICE DE L'EAU

Décédé le 4 décembre 2024 à 76 ans

Décédé le 6 décembre 2024 à 55 ans

NAISSANCES
Nora BERNARD

Gilbert CUVELIER

Frédéric BONNIN

DECES

Née le 12 novembre 2024

Permanence suite à la facturation de décembre :

Lundi 6 janvier 2025		
9h à 12h	Divatte-sur-Loire	
14 h à 17h	Saint-Julien-de-Concelles	
Mardi 7 janvier 2025		
9 h à 12 h 30	La Remaudière	
14 h à 17 h 30	La Boissière-du-Doré	
Mercredi 8 janvier 2025		
9h à 12h	Le Loroux-Bottereau	
14 h à 16 h 30	Le Landreau	
Jeudi 9 janvier 2025		
9h à 12h 30	La Regrippière	
13 h 30 à 17 h 30	Vallet	
Vendredi 10 janvier 2025		
8 h 30 à 12 h 30	Le Pallet	
14 h à 17 h	Mouzillon	

POUR LA VIE LANDRÉENNE DE JANVIER 2025

TRANSMETTEZ VOS ARTICLES **AVANT LE MERCREDI 5 FÉVRIER 2025**Par mail : communication@le-landreau.fr

Protection des données personnelles : Conformément à la loi «Informatique et Libertés», vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent (Loi du 6 janvier 1978 Informatique et liberté). Pour l'exercer, vous pouvez contacter l'Hôtel de Ville du LANDREAU.

Les personnes qui souhaitent

recevoir le bulletin municipal par mail uniquement

sont invitées à contacter la mairie pour se faire connaître.

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Pour faire face aux conditions de conduite pouvant être difficiles en hiver, le Département met en place chaque année un dispositif de viabilité hivernale. Du lundi 2 décembre 2024 au lundi 3 mars 2025, 24 équipes sont prêtes à intervenir aux quatre coins de la Loire-Atlantique.

Les équipes ne pouvant intervenir simultanément sur les 4300 km du réseau routier départemental, les interventions sont priorisées en fonction de critères comme l'importance du trafic ou la desserte de pôle spécifiques (collèges, hôpitaux).

4 niveaux de services

En cas d'intempéries, le Département organise ses interventions de maintien ou de rétablissement des conditions de conduite selon quatre niveaux de service, en fonction de la nature et de l'importance des voies.

Pour connaître les différents niveaux de service ainsi que la carte des routes concernées, rendez-vous sur **inforoutes. loire-atlantique.fr/veille-hivernale**

TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE BELLEVUE

Nous vous informons que des travaux pour réfection de voirie et de trottoirs se dérouleront du 10 au 22 janvier 2025 sur la rue de Bellevue de la commune.

À cet effet, le stationnement et la circulation pourront être momentanément perturbés.

URBANISME

> DÉPÔT DE DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PELTIER Florian - 2, impasse des Appentis maison d'habitation

BOUCHEREAU Samuel - 6, rue des Ouches Rénovation d'un bâtiment existant en maison

> DÉPÔT DE DEMANDES DE DÉCLARATIONS PRÉALABLES

LEDEMEC Cédric - 28, rue de Racapé - Clôture **VISSET Jean-Philippe** - 10, rue Bouteiller de l'Isle Panneaux photovoltaïques

PASCUAL Émeline – 2, rue Auguste Toublanc - Clôture **PAGEOT Frédéric** – 16, rue de Racapé

Remplacement de pergola

PETARD Vincent – Le Pigeon Blanc – Clôture **LEMAITRE Matthieu** – 15, rue des Sports

Remplacement de la fenêtre existante

PEAUDEAU Daniel – 17, rue Bouteiller de l'Isle - Carport **BOSVIN Anaïs** – 13, rue des Camélias

Modification de façade

Ces déclarations préalables et permis de construire ont fait l'objet d'un dépôt au service Urbanisme en vue de leur instruction et de la prise de décision par Monsieur le Maire.

TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES SPORTS



La municipalité a pris un arrêté permanent de voirie afin de renforcer la sécurité et améliorer les conditions de circulation sur la rue des Sports. Ce nouvel aménagement prévoit la création d'une voie piétonne côté impair de la rue, destinée à séparer clairement les piétons du flux de circulation automobile.

Dans le cadre de ces travaux, il est également instauré une interdiction de stationner à tous



véhicules le long de cette nouvelle voie piétonne. Cette mesure vise à garantir un passage fluide et sécurisé pour les piétons tout en évitant les nuisances liées au stationnement.

Le stationnement sera désormais interdit sur toute la longueur de la rue des Sports, côté impair, afin de libérer l'espace nécessaire pour les déplacements à pied. Cette décision a été prise après une étude approfondie des besoins de sécurité et d'accessibilité dans ce secteur, particulièrement fréquenté par les familles, les scolaires et les sportifs.

La municipalité appelle les habitants et usagers de la rue des Sports à respecter cette nouvelle réglementation pour garantir la sécurité des piétons. Les véhicules en stationnement devront être déplacés avant l'entrée en vigueur de l'arrêté.

PETIT RAPPEL DU CODE DE LA ROUTE

La voie signalée en jaune est exclusivement réservée aux piétons, et le stationnement y est formellement interdit, sous peine d'une amende de 135€. Nous vous rappelons qu'une ligne blanche continue ne peut être franchie, et que deux panneaux d'interdiction ont été installés sur cette voie. Merci de faire preuve de civisme et de respecter la réglementation.



INTERDICTION TEMPORAIRE D'ACCÈS AU TERRAIN DE RUGBY À LA GAUTERIE

En raison des récents épisodes de vents forts ayant causé le décrochage d'une antenne relais ORANGE située au lieu-dit La Gauterie, et afin de garantir la sécurité des usagers, Monsieur le Maire a pris un arrêté temporaire (n° AVD.2024-257) interdisant l'accès au terrain de rugby de La Gauterie ainsi qu'au chemin piétonnier longeant la Route Départementale 55. Cette mesure vise à prévenir tout risque pour les habitants, en attendant que les conditions de sécurité soient rétablies. Une signalisation adéquate a été mise en place par les services municipaux pour informer de cette interdiction. Nous vous remercions de votre compréhension et vous invitons à respecter ces consignes pour votre sécurité. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter les services municipaux.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

À 16 ANS POUR LA JOURNÉE DEFENSE ET CITOYENNETÉ



Les jeunes (filles et garçons) qui ont 16 ans sont invités à se faire recenser au secrétariat de l'Hôtel de Ville (avec carte d'identité, livret de famille et un justificatif de domicile).



DÉRATISATION

Distribution de produits contre les rongeurs : mardi 7 janvier 2025 et mardi 4 février de 9 h à 12 h à l'Hôtel de Ville.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ON EN PARLE

LE PALMARÈS 2024 DES LIVRES LES PLUS EMPRUNTÉS



DES NOUVELLES DU CHANTIER

Après la chappe, coulée en novembre, c'est au tour des murs d'apparaître! L'espace, que les maçons façonnent accueillera la partie livres, une salle multimédia accessible aux horaires d'ouverture ou pour des ateliers informatiques, une réserve, des sanitaires, la centrale de traitement de l'air du bâtiment, le local ménage, le local à poubelles et la chaufferie. À l'extérieur, les baies vitrées orientées vers l'ouest, s'ouvriront sur une terrasse parfaite pour profiter des beaux jours. Mais d'ici-là, voici des photos prises début décembre.





Horaires d'ouverture de la bibliothèque : Mercredi 10 h-12 h 30 / 15 h-18 h 30 Vendredi 16 h-18 h 30 Samedi 10 h-12 h 30 Dimanche 10 h 30-11 h 30

ÉCOLE SAINTE MARIE

ATELIERS MULTI-ÂGES





Dans chaque classe de l'école nous suivons le VENDÉE GLOBE. À l'aide de cartes, planisphères, globes, le parcours des skippers est suivi de près.

C'est aussi l'occasion de travailler sur le milieu marin en général comme : la vie des skippers à bord, les animaux marins, les voiliers, la pollution des océans... Dans la continuité de ce projet, les élèves de l'école se sont retrouvés pour une matinée extraordinaire sur le thème du milieu marin. Les enfants ont été répartis en groupes multi-âges pour vivre des ateliers autour du thème de la mer.

Grands et petits ont coopéré, se sont entraidés lors de chacun des ateliers :

Dans le domaine des arts :

- Réalisation d'un voilier collectif: peinture aux pochoirs sur une vraie voile puis signature de leur prénom sur une coque en bois.
- Réalisation d'un élément marin éphémère en utilisant et disposant au sol à plat ou en hauteur, du matériel divers.

Dans le domaine des sciences et expérimentation :

 Réalisation d'un bateau en bouchon de liège et course sur l'eau : quel voilier ira le plus loin en soufflant sur la voile ?



LA CICADELLE

Les élèves des classes de CM1-CM2 et de CE2-CM1 ont découvert l'art du compostage à travers une animation conduite par Titouan, bénévole de l'association « La Cicadelle ». Entre observation des décomposeurs et explication du fonctionnement d'un compost, les élèves ont, désormais, toutes les compétences nécessaires pour réaliser l'or noir du potager.



BINGO À LA BIBLIOTHÈQUE



Toutes les classes ont été accueillies à tour de rôle par Camille au sein de la bibliothèque. La classe de CP-CE1 a, par exemple, joué au jeu du bingo afin de mieux appréhender les différentes salles et comprendre l'organisation spatiale des lieux. Maintenant, plus d'excuse pour ne pas ranger un livre à sa bonne place! Un autre temps était consacré à la lecture plaisir. Chaque élève a donc pu choisir un livre pour l'emprunter et le lire à la maison.

PORTES OUVERTES ECOLE STE MARIE



Venez nombreux pour visiter l'école Ste Marie. Vous pourrez rencontrer les enseignantes et visiter la maternelle!



Samedi 25 janvier 2025 de 10h à 12h.

JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE 2025!

Début décembre, quelques élèves volontaires, accompagnés de leurs parents, se sont rendus disponibles pour aider l'équipe enseignante à décorer la cour de l'école. Merci à eux.

De mon côté, je me joins à l'ensemble de l'équipe éducative de l'école Sainte-Marie, pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2025!



APEL - ÉCOLE SAINTE-MARIE















Chères familles, chers parents, chers membres de la communauté scolaire,

Après une année 2024 pleine de défis et de moments de partage, nous tournons nos regards vers 2025, une nouvelle année pleine de promesses et de possibilités.

Recevez nos vœux les plus chaleureux et sincères pour une année pleine de bonheur, de santé et de succès.

Merci à la Boulangerie Moreau qui nous régalé lors de l'apéro de Noël avant les vacances scolaires. Enfants et parents ont pu profiter d'un agréable moment de convivialité à l'école pour se dire "A l'année prochaine".

Si vous souhaitez (re)découvrir l'école Sainte Marie, nous vous ouvrons nos portes le 25 janvier de 10h à 12h. Au plaisir de se rencontrer.













ÉCOLE LA SARMENTILLE

PROJET SUR LE THÈME DE L'EAU, LE VENDÉE-GLOBE

Les classes de CE1-CE2, de CE2-CM1, de CM1-CM2A et de CM1-CM2B suivent le Vendée Globe cette année et profitent de la course pour travailler dans de nombreux domaines. Toutes ces classes ont un bateau sur l'application Virtual Regatta. Certains élèves ont aussi créé un bateau à la maison et concourent avec les bateaux des 4 classes. La course a commencé le 10 novembre. La classe de CE2/CM1 a mis en place un petit rituel chaque matin : sur le mur du couloir de l'école, une grande droite graduée est installée, de 0 à 728000, et on y place chaque jour les différents concurrents de l'école d'après leurs positions dans la course virtuelle. Dans la réalité, les élèves suivent certains skippers en particulier. L'équipe de Charlie Dalin, (Lilwen et Line) est fière car leur protégé est premier actuellement.



PROJET PAYSAGES DU MARAIS CRÉATURES FANTASTIQUES

En lien avec le service patrimoine du syndicat mixte du Pays du Vignoble nantais et le collectif d'artistes Impressions mutantes.

Nous, les élèves de CM1-CM2 B de la Sarmentille, nous participons à un projet sur le marais et les animaux imaginaires avec trois artistes. Nous avons parlé du patrimoine local en particulier du marais de Goulaine. Nous sommes allés au marais de Goulaine à la Maison bleue pour observer des animaux, les paysages, puis nous avons écouté les bruits de la forêt et des animaux (surtout des oiseaux).

Nous nous sommes mis à la place des insectes avec un micro spécial que l'on plantait dans la terre ou dans les arbres et on écoutait avec un casque : les sons étaient amplifiés. Nous avons filmé la nature en utilisant des petites caméras en essayant d'avoir différents points de vue. Nous avions une perche pour avoir des points de vue plus hauts, proche de ceux des oiseaux.

Nous travaillons maintenant sur les vidéos réalisées pour en faire un film avec les artistes du collectif, ainsi que plusieurs autres productions et tout notre travail sera exposé début 2025 à la Maison bleue.



LES INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE 2025 SE PRÉPARENT...

Les enfants nés en 2022 peuvent être inscrits dès à présent à l'école pour leur rentrée en petite section de maternelle de septembre 2025. Si vous êtes concernés, merci de contacter l'école La Sarmentille par téléphone au 02 40 06 44 00 ou par mail à l'adresse suivante : **ce.0440579r@ac-nantes.fr** pour prendre rendez-vous dès maintenant pour un premier contact. Une matinée de visite et d'échange avec l'équipe enseignante sera mise en place au printemps pour préparer cette rentrée importante. La directrice, M^{me} Fontaine, est disponible pour tout renseignement.



APEEP - LA SARMENTILLE

L'Apeep vous présente ses meilleurs vœux pour 2025!

Quelles actions vont inaugurer cette nouvelle année?

- La permanence recyclage: les 17 et 18 janvier, désormais, des panneaux sont installés et vous permettent facilement de nous trouver sur le parking de l'école. Pour rappel, nous prenons le papier, les capsules (tassimo et dolce gusto), les tubes de dentifrice et brosses à dents, le matériel d'école, les collants et mi-bas en nylon.
- **Le loto :** nous vous attendons nombreux le samedi 1^{er} mars 2025 à la salle de La Chapelaine à la Chapelle-Basse-Mer. De nombreux lots à gagner et un espace restauration à votre disposition.
- La préparation du voyage des CM: au mois de mars, des actions sont organisées par le comité de pilotage.
 Elles vont permettre de récolter des fonds afin de contribuer au financement du voyage.

À bientôt pour de nouvelles informations!

1 CARTON 36 3 CARTONS 86 6 CARTONS 146 8 CARTONS 186 CB ACCEPTEE SAMEDI 1ER MARS A LA SALLE DE LA CHAPELAINE LA CHAPELLE BASSE MER(44) OUWERTURE DES PORTES à 18H DEBUT DES JEUX 20H BON D'ACHAT DE 500€ · SPA GONFLABLE FRITEUSE AIR CHAUD 7.5L DOLCE GUSTO · BONS D'ACHAT Restauration · PANIERS GARNIS sur place ET NOMBREUX AUTRES LOTS RENSEIGNEMENTS: LOTC 07.89.85.76.18

LES PETITES SOUCHES

QUI SOMMES-NOUS?

Les Petites Souches, c'est une association d'assistantes maternelles passionnées et dynamiques, toujours en recherche d'animations, qui se retrouvent deux fois par semaine pour le plus grand plaisir des enfants accueillis, qui retrouvent avec enthousiasme leur groupe de copains.

Grâce à l'association, les enfants se familiarisent pour leur future collectivité scolaire tout en ayant l'attention de leur nounou.

2024 en rétrospective, ce sont des heures de motricité, éveil musical, activités sensorielles, gustatives ou encore de sortie à la ferme pédagogique proposées.

Les Petites Souches vous souhaitent une belle année 2025, riche de sourires d'enfants !



ANIMATION CULTURE

PRÉSENCE & DANSE

ATELIER « DANSE ET ÉCRIT »

Quand la danse et l'écrit se rencontrent dans un chassé-croisé.

Samedi 8 février de 14 h 30 à 17 h 30 - Au café associatif « Le Labo » au Loroux-Bottereau

L'association « *Présence et Danse* » et Charlotte Delforges, animatrice d'ateliers d'écriture vous proposent un temps pour exprimer vos ressentis dans la danse et par l'écrit.

Tarifs: de 28 à 36 € en fonction de votre QF, pas de niveau requis

Inscriptions (avant le 3 février) : auprès de notre partenaire, le café associatif « Le Labo », au 0973288734 ou par mail : contact@asso-le-labo.fr - Renseignements www.presenceetdanse.fr

BBALS



ASSOCIATION NAMANA FRANCE-MADAGASCAR



COMITÉ DE JUMELAGE LOIRE-DIVATTE



SURYA - YOGA CLUB

RESPIREZ, SOUFFLEZ AVEC LE YOGA

Profitez des bienfaits de cette discipline, notamment grâce à des assouplissements, des exercices respiratoires et de la relaxation.

Retrouvez en douceur:

- la mobilité articulaire et musculaire
- le sommeil
- la concentration et la mémoire
- accédez à un grand calme intérieur, lâchez prise

Pratiqué selon les possibilités de chacun.e, dans ur esprit de bienveillance, retrouvez de l'énergie, tout en stimulant vos défenses immunitaires.

Nouveauté : pour les séniors ou les personnes souhaitant pratiquer le yoga plus confortablement, le cours de Yoga sur chaise offre une myriade de possibilités intéressantes accessibles à tous.

Cours: lundi 10 h (yoga sur chaise), 17 h et 18 h 10; mardi 19 h. Salle des Sociétés, 9 rue Bouteiller de l'Isle 44430 Le Landreau. Inscriptions trimestrielles et renseignements 06 84 35 11 03 et surya.yogaclub@gmail.com



Athlétisme: La période des différents championnats est désormais bien lancée, avec toujours pour objectifs, de se qualifier pour le tour régional quelles que soient les disciplines et les catégories; de la saison de cross en passant par les kids athlés pour les plus jeunes et championnats d'athlétisme en salle et en lancers longs extérieur. En pleine saison de cross-country et de compétition indoor, les athlètes de la section en progrès tant en quantité de participations que de performances sportives. Le 15 décembre 2024: Meeting Indoor RCN, au stade Pierre Quinon à Nantes; environ 600 athlètes de diverses régions et de tous niveaux de performance.

Cross-Country: après 2 annulations des cross de Couëron et la Chantrerie, pour cause météo, celui de la Chapelle-sur-Erdre a eu lieu le 8 décembre 2024. Le 12 janvier 2025: cross court à Vertou (organisé par le RCN) qui compte pour le championnat départemental. Le 19 janvier 2025: cross départemental à Guémené-Penfao.

SECTION LOIRE-DIVATTE

(Sauts, Lancers, Sprints, Marche athlétique, Demi-fond, Course hors stade, Trail & Marche nordique)

Running: le dimanche 5 janvier 2025, au Loroux-Bottereau, regroupement de nos athlètes HS, de nos 6 sections; 2 parcours seront proposés au départ de la Tannerie.

Marche Nordique: Grande proposition de divers créneaux et de lieux dont 4 créneaux pour RCN Loire Divatte. Le samedi 30 novembre 2024: le RCN Loire Divatte a participé au Téléthon à partir du Perthuis Churin à Barbechat.

Organisation de la Section : samedi 7 décembre 2024 (toute la journée) a été organisé un KID athlé ÉVEIL ATHLÉ / POUSSINS, salle du Paladin à Saint-Julien-de-Concelles ; belle participation 100 enfants le matin et idem l'après-midi.

Pour plus de renseignements : Yveline AGASSE, Présidente de la section RCN LD (coordonnées voir site rcnantais.fr; section RCN Loire Divatte).

Le RCN Loire Divatte vous adresse tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

CCSL

PLAN LOCAL D'URBANISME

RÉUNIONS PUBLIQUES

Présentation des grands principes réglementaires du PLUi

Les grands principes réglementaires du PLUi seront présentés lors de réunions par secteurs en janvier 2025. Ces réunions se tiendront en deux étapes : d'abord une présentation générale puis une présentation plus localisée par commune.

Attention, l'objet de ces réunions ne sera pas de présenter le zonage dans le détail (objet de l'enquête publique).



ENQUÊTE MOBILITÉ

PRÉPARER LA MOBILITÉ DE DEMAIN EN LOIRE-ATLANTIQUE

Plus de 15 000 foyers seront contactés, soit lors de rendez-vous à domicile, soit par téléphone, de fin septembre 2024 à mars 2025 pour répondre à une enquête mobilité EMC².

- Quel est l'objectif de cette étude ? Connaître vos besoins pour enrichir et adapter les services de déplacements.
- Qui pilote cette étude? L'enquête est pilotée par Nantes Métropole, l'AURAN (Agence d'Urbanisme de la Région nantaise), Saint-Nazaire agglomération-La Carène, en partenariat avec l'État, la Région des Pays de la Loire et le Cerema.



 Comment savoir si je suis concerné? Les foyers concernés par l'enquête sont directement informés par courrier. Ils seront ensuite contactés pour fixer un rendez-vous à leur domicile pour répondre au questionnaire, ou directement interrogés.

DESTINATION VIGNOBLE NANTAIS

Destination Vignoble Nantais, la nouvelle marque touristique du Vignoble Nantais.

Après 12 années sous la marque touristique « Ti Amo, Le Vignoble de Nantes » l'Office de Tourisme du Vignoble Nantais s'affiche sous de nouvelles couleurs avec une nouvelle marque « *Destination Vignoble Nantais* » et une nouvelle signature « *Terres de Contrastes* ».

Porté depuis le mois de janvier 2024 par Clisson Sèvre et Maine Agglo et la Communauté de Commune Sèvre & Loire à travers la Société Publique Locale « *SPL Clisson Sèvre Loire Tourisme* », l'Office de Tourisme souhaite se positionner comme une véritable destination touristique aux nombreux atouts.

Accompagné par l'agence de communication Le Ciré Jaune, l'Office de Tourisme a mené une réflexion interne, consulté les professionnels du tourisme comme les habitants et les visiteurs. Une grande enquête en ligne auprès de 1000 sondés a permis de faire émerger les marqueurs touristiques du territoire et de capitaliser sur ce qui fait sa différence.

Le Vignoble de Nantes, une destination unique, pétillante de dualité.

Des terres viticoles aux terres maraîchères, du patrimoine médiéval au plus grand festival de musiques extrêmes, des bords de Loire à la Sèvre Nantaise, la Destination Vignoble Nantais joue désormais avec ses contrastes pour mettre en avant une expérience touristique authentique grâce à l'hospitalité reconnue de ses habitants et la qualité de vie du vignoble.

Une ambition forte pour faire du tourisme un levier économique du territoire.

Avec une nouvelle stratégie marketing et de promotion, l'ambition est de faire du tourisme un véritable levier économique du territoire en préservant un cadre de vie agréable et bénéfique à tous.

L'Office de Tourisme avec sa nouvelle marque de destination, va poursuivre son travail avec les acteurs locaux pour développer un tourisme responsable afin de proposer de nouvelles expériences touristiques et conquérir de nouveaux visiteurs français pour des week-ends et courts séjours sur ce qu'il faut désormais appeler, la Destination Vignoble Nantais.

L'année 2025 sera ponctuée de temps forts dédiés au déploiement de cette nouvelle communication avec un plan d'action ambitieux auprès des clientèles françaises de proximité et des habitants de la région.

Un clip de promotion de la destination vient d'être diffusé pour présenter cette nouvelle marque aux habitants comme aux visiteurs du vignoble nantais :

https://www.youtube.com/watch?v=kjwoTghwfPc

ATLANTIC'EAU

EAU POTABLE: UNE AUGMENTATION DE 14 CENTIMES PAR M3 AU 1et JANVIER 2025

Le tarif du service public de l'eau potable s'établira à 2,28€/m³ TTC au 1^{er} janvier 2025 pour les usagers du territoire d'Atlantic'Eau, soit une augmentation de 6,5 % par rapport à l'an dernier (environ 16,80 € de plus par an pour une facture de 120 m³).

Le tarif de l'eau potable est constitué d'une part votée par les élus d'Atlantic'Eau, et d'une part de redevance votée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

La part Atlantic'Eau

La part fixe de l'abonnement annuel n'augmente pas. L'augmentation des tarifs porte uniquement sur la consommation d'eau potable. Pour une facture de 120 m³, qui correspond à la consommation moyenne d'une famille de 4 personnes, le tarif au m³ passe ainsi de 1,40 à 1,46€ HT, soit une augmentation de 4,29 %.

Pour les gros consommateurs (plus de 200 m³ par an), ce tarif passe de 1,48 à 1,56 € HT, soit une augmentation de 5,41 %.

Si l'accès à la ressource en eau est gratuit, le tarif fixé par Atlantic'Eau permet d'assurer un service public de l'eau potable de qualité. Il sert à financer les dépenses liées à la production, au transport et à la distribution de l'eau potable. Ainsi, Atlantic'Eau veille à la performance de ses réseaux (lutte contre les fuites par exemple) et investit pour sécuriser l'alimentation en eau potable du territoire (interconnexion du réseau du nord de la Loire avec celui du sud de la Loire par exemple). Cette année encore, Atlantic'Eau subit les effets de l'inflation qui se répercute sur les dépenses d'exploitation (coût de l'énergie, des réactifs pour le traitement...).

Atlantic'Eau mène par ailleurs une politique pro active pour l'amélioration de la qualité de l'eau en s'appuyant sur 3 piliers:

- le préventif pour préserver les ressources en eau, avec notamment un soutien financier pour accompagner les changements de pratiques agricoles,
- · le curatif, à travers des investissements dans les filières de traitement pour éliminer plus efficacement les micropolluants,
- le prospectif, à travers un programme de recherche et développement ambitieux.

La part Agence de l'Eau

La part des redevances de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est perçue auprès des usagers de l'eau, contribuant ainsi à la lutte contre la pollution, à la protection de la santé et de la biodiversité, et garantissant la quantité et la qualité de l'eau. Pour toute facture émise après le 1er janvier 2025, une réforme s'appliquera sur ces redevances. La part Agence de l'Eau passera ainsi de 36 € en 2024 à 44,59 € en 2025*.

Infos: www.lesagencesdeleau.fr

* Sur la base des informations connues au 29/11/2024, date de la délibération du comité syndical d'Atlantic'Eau

Atlantic'eau, service public d'eau potable en Loire-Atlantique

Atlantic'Eau est le service public en charge de l'eau potable sur 148 communes. Ce syndicat départemental est placé sous la responsabilité d'élus

Fondé sur un principe de solidarité. Atlantic'Eau veille à apporter chaque jour une eau potable à un tarif unique et équitable pour l'ensemble des abonnés de son territoire, quelle que soit la ressource disponible. 254 000 abonnés sont raccordés au service.

Infos: www.atlantic-eau.fr

ON PARILE DE VOUS

FLASH BACK

SUR LE CONCOURS DE BOULES

AMICALE BOULISTE LANDRÉENNE

Le samedi 7 décembre 2024, se déroulait notre finale du concours d'Automne. Voici nos deux équipes finalistes : MM. Pascal CORALEAU et Bernard SALOUX contre MM. Francis AMIOT et Valentin OLLIVIER. Ces deux équipes nous ont offert un grand spectacle (3 parties en 5 heures), encouragés par un public chaleureux. La victoire est revenue à Messieurs Francis AMIOT et Valentin OLLIVIER, belle récompense pour Valentin qui est le plus jeune adhérent de notre club depuis 2 ans. Sous les applaudissements du public, la coupe a été remise aux gagnants par notre Président Monsieur Yannick COUILLAUD, accompagné de Monsieur Le Maire Christophe RICHARD, son adjoint Damien FLEURANCE ainsi que le GAEC Madeleineau. À cette occasion. Madame Carole BEZIER a été récompensée en tant que meilleure joueuse féminine lors de ce concours d'Automne. Nous avons clôturé cette finale par un moment de convivialité. Merci à tous.

L'Amicale Bouliste Landréenne, vous informe que l'Assemblée Générale aura lieu le 11 janvier 2025, salle des sociétés, 14 h 30 : Inscriptions pour l'année 2025 Pour info tarif annuel : adhérent 20 €, nouvel adhérent 25 € 15 h : Début de l'Assemblée Générale. Toutes les personnes adhérentes ou non adhérentes à l'association seront les bienvenues. Cette AG, sera clôturée par le traditionnel vin d'honneur, moment d'échange avec les anciens et les nouveaux adhérents.

Le bureau de l'ABL, vous adresse tous ses meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2025.





PETITES ANNONCES

PAUL LE JARDINIER

Paul se propose de recycler votre sapin naturel de Noël à partir de début janvier. Vous pouvez le déposer sur le terrain qui se trouve route de la Désirée au Landreau (des panneaux seront installés pour indication).

Tél. 0634333941.

Paul vous souhaite de joyeuses fêtes!

DON DU SANG

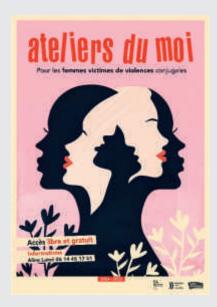
DATES DES COLLECTES DE SANG 2025 DE L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES (ADSB) DU LOROUX-BOTTEREAU ET DE SA RÉGION

Mardi 7 janvier	de 16 h à 19 h 30	Salle municipale Divatte-sur-Loire
Mardi 21 janvier	De 16h à 19h30	Salle de la Quintaine Saint-Julien-de-Concelles
Mardi 4 février	De 16 h à 19 h 30	Salle de la Quintaine Saint-Julien-de-Concelles

Association pour le don du sang bénévole du canton du Loroux-Bottereau et de sa région Espace Frédéric Praud — 44430 Le Loroux-Bottereau

ATELIERS DU MOI

Les ateliers sont **ouverts à toutes les femmes victimes ou ayant été victimes de violences conjugales** sur le territoire du Vignoble, sans différenciation d'âge ou de niveau social.



Voici les objectifs des ateliers :

- Accompagner vers une douce reconstruction libératrice.
- S'attarder à ouvrir l'horizon de chacune, en partant de là où elle se trouve.
- Déclencher la palette des possibles selon leurs besoins, leurs envies.
- Permettre de changer de regard sur certaines situations énoncées de leur vie / Déblocage des freins inconscients, en résonance avec le groupe.
- Témoigner pour ne plus en avoir honte. Ensemble, elles partagent leurs récits: une des premières étapes de la reconstruction c'est l'acceptation.
 Non pas l'acceptation des violences mais de ce chapitre de leur histoire.
- Libérer la parole pour favoriser la révélation des faits, principalement par les techniques d'actions.
- S'appuyer sur la force du groupe pour découvrir ses propres avancés et ressources.

Voici les modalités :

- Gratuité pour les participantes.
- Liberté d'engagement des participantes sur toutes les séances et sur toute la durée du projet : entrée et sortie possible permanente ; souplesse dans les horaires d'arrivée et de départ.
- Atelier ouvert à l'année.

Les ateliers d'une durée de 2 h 30, ont lieu environ toutes les 2 semaines. Ils sont animés par Aline Lainé praticienne en Psychodrame Morénien, 06 14 45 17 51 et Klervi Isidore, psychologue à Rezé 07 83 24 67 92.

Pour toutes informations complémentaires sur le calendrier 2025, n'hésitez pas à contacter les intervenantes citées ci-dessus ou le CCAS : 02 40 06 45 57.

ATELIER A.P.A.M.A

DÉTAIL PROGRAMME

- 21/01/25 : Introduction / Nutrition :
 Bien dans mon assiette, ma tête et mon corps
- **28/01/25** : Séance d'APA : Se remettre en mouvement
- **04/02/25** : Stimulation cognitive : Les différents types de mémoire
- 25/02/25 : Séance d'APA : Prévenir les chutes
- **04/03/25** : Nutrition : Les aliments qui contribuent à la qualité du sommeil
- 11/03/25 : Séance d'APA : Renforcement musculaire
- 18/03/25 : Stimulation cognitive : Comment mieux mémoriser ?
- **25/03/25** : Séance d'APA : Mobilisation du bas du corps
- **01/04/25**: Nutrition: Mieux organiser ses repas et bien se nourrir sans se ruiner
- **22/04/25** : Séance d'APA : Mobilisation du haut du corps
- **29/04/25**: Stimulation cognitive : Des techniques à appliquer au quotidien
- **06/05/25**: Conclusion / Séance d'APA: *Travailler la notion d'équilibre*

Salle Municipale de la Tricotaine 1 Résidence de la Tricotaine 44430 Le Landreau

Renseignements / Inscriptions: 0240064375



ASSOCIATION NAMANA FRANCE-MADAGASCAR

Notre association a pour vocation de venir en aide à la population Malgache. Deux fois par an, nous y apportons différents produits :

hygiène, médicaments, vêtements, livres, jouets. Face à la quantité collectée, nous lançons un appel pour trouver des partenaires (associations et/ou transporteurs) susceptibles de nous aider à envoyer sur l'île les dons qui nous sont faits. Ces visites biannuelles nous permettent aussi de mieux cerner les besoins sur place. En 2024 par exemple nous avons financé 30 jours de cantine pour 121 élèves d'une école primaire dans la brousse à Manakanda ; seul repas journalier pour la plupart des enfants.

2024 a été une année phare pour nos bénéficiaires. Avec l'aide de tous les villageois et à leur demande, nous avons construit un centre de formation professionnel mixte. En 2025 des cours de français et d'anglais (reconnus par l'État malgache) pourront y être dispensés et par la suite, des formations en agriculture, élevage et bureautique (une collecte d'ordinateurs portables sera organisée).

Notre loto, en novembre dernier, a réuni pas loin de 500 participants. Cela va nous permettre de mener à bien nos projets (accompagner les enfants de l'école primaire de Soa Natao et les jeunes

du nouveau centre de formation).

Avec l'appui de l'association « Électriciens sans frontières », nous travaillons à la réalisation d'adduction en eau du village d'Ambalahambana. Lors de notre voyage en décembre, nous avons collecté les données techniques ainsi que les documents nécessaires.

Pour contribuer à la réalisation de nos actions solidaires, un concert de Gospel par Gospel Rhapsody aura lieu à la salle de la Quintaine de Saint-Julien-de-Concelles, le 2 février prochain.

Notre assemblée générale se déroulera vendredi 24 janvier à 20 h, salle de la Tricotaine.

Merci à tous pour vos dons et participations lors de nos évènements.

Namana.francemadagascar@gmail.com 06 37 14 54 74 (Patricia Terrien)

Facebook: Association NAMANA France-Madagascar





UNION DES AINÉS

Fédération Départementale de Loire Atlantique Génération Mouvement

Vous aimez jouer aux cartes et aux jeux, chanter, danser, sortir, marcher, avoir des contacts avec d'autres personnes, venez nous rejoindre dans ce club convivial!

Les inscriptions peuvent se réaliser en cours d'année. Les cartes d'adhésions sont établies pour l'année : 1^{er} janvier au 31 décembre. Tarif : 20 euros par personne. **Notre prochaine assemblée générale aura lieu mercredi 15 janvier 2025** à 14 h, salle de la Furonnière.

Voici les activités que nous proposons à tous nos adhérents tout au long de l'année :

- Galettes des rois en janvier
- · 6 thés dansants
- 2 concours de belote en mars et décembre
- Concours de belote interne début mai
- Pique-nique en juin
- Repas anniversaires en novembre.
- Divers spectacles et sorties d'une journée plusieurs fois dans l'année (au printemps et en fin d'année) en 2024 : Marais Poitevin, Muzillac (56) et Les Belles Poules (49)
- Pour cette année, nous proposons une semaine du 5 au 12 septembre 2025 (organisé par l'Inter Club du Loroux-Bottereau), dans la région de Serre-Ponçon (Hautes-Alpes).
- Belote et jeux de société tous les mercredis à 14 h 30 (même pendant les vacances scolaires), salle de la Tricotaine.
- Marche « Les Amis Marcheurs Landréens » tous les mardis. Départ parking, salle des Nouëlles à 14h en hiver et 14 h 30 autres périodes. Nous randonnons aussi dans les communes environnantes.
- Chorale « Voix si Voix là », chansons des années 60 à aujourd'hui. Répétition tous les mercredis de 18 h 30 à 20 h, sauf pendant vacances scolaires, salle de la Tricotaine.

Contact: Tél. 0676941535 E-mail: uniondesaines@gmail.com Une section « PALETS » va être ouverte à partir de début février le mercredi matin (lieu à définir) de 9h30 à 11h30. Pour de plus amples renseignements, merci de nous contacter.







Les membres du bureau adressent à tous les adhérents (es), ainsi qu'à tous les landréens et landréennes, leurs meilleurs vœux

